

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

10 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GABEURE Martine –

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre - CREBESSEGUES Etienne - FLAMANT Patrick - GOULAUX Sandra - JACQUIER Habiba - JULIEN Virginie - PARISSÉ Thomas - TAVERNESE ROCHE Stéphanie - RUIZ Gérard - TORRES Gaëlle.

Absent(s) excusé(s) : FRANCHELIN Jean-Claude.

Absent(s) : /

Procuration(s) : 1 (FRANCHELIN Jean-Claude à JACQUIER Habiba).

Secrétaire de séance : GOULAUX Sandra

Date de convocation : 04 avril 2017

-----O-----

Vu par Nous, Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES ISERE pour être affiché le 14 avril 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

LA BALME LES GROTTES, le 14 avril 2017

Madame le Maire – Martine GABEURE

DEBUT DE LA SEANCE A 20H00

Madame le Maire ouvre la séance et prend lecture du compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2017.

Approbation : 11 + 1

I – CHOIX DES ENTREPRISES – MARCHÉ PUBLIC BATIMENT 90

Jean-Pierre Berthelot, Adjoint au Maire, rappelle la délibération du 25 avril 2016 concernant le choix de la maîtrise d'œuvre et de la mission de contrôle technique dans le cadre de l'aménagement du Bâtiment 90 situé Place du Colonel Pition.

Un marché de procédure adapté a été lancé pour les lots suivants :

Lot.01 - Installation du chantier – démolitions - gros œuvre

Lot.02 - Menuiseries - extérieures

Lot.03 - Plâtrerie - peinture

Lot.04 - Carrelage et sols souples

Lot.05 - Menuiserie intérieures et aménagement

Lot.06 - Electricité

Lot.07 - Plomberie

Lot.08 - Désamiantage

Jean-Pierre BERTHELOT présente à l'assemblée l'analyse des offres et propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot.01 - Installation du chantier – démolitions - gros œuvre – 6 offres – NBTP - SAINT CLAIR DU RHONE pour un montant HT de 24 715,00€.

Lot.02 - Menuiseries - extérieures – 1 offre – Entreprise DI MARCO – SAINT ROMAIN DE JALIONAS pour un montant HT de 15 666,67€.

Lot.03 - Plâtrerie – peinture – 5 offres – Entreprise LARDY – SAINT GENIS LAVAL pour un montant HT de 34 163,40€.

Lot.04 - Carrelage et sols souples – 2 offres – Entreprise CMM – MEYZIEU pour un montant HT de 16 283,00€.

Lot.05 - Menuiserie intérieures et aménagement – 3 offres – Entreprise DI MARCO - SAINT ROMAIN DE JALIONAS pour un montant HT de 11 083,34€.

Lot 6 : Electricité – 3 offres – Entreprise TRABAL - LA BALME LES GROTTES pour un montant HT de 19 985,00€.

Lot.07 – Plomberie – 1 offre – Entreprise PMB NEOENERGIE – AMBERIEU EN BUGEY pour un montant HT de 9 746,00€.

Lot.08 – Désamiantage – 3 offres – Entreprise AMIANTE INGENIERIE - BRUGUIERES pour un montant HT de 11 996,00€.

Le Conseil Municipal décide de retenir les propositions ci-dessus énumérées pour la réalisation de l'aménagement du bâtiment 90 pour un montant total H.T. de 143 638,41€.

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

II – FENETRES ET VOLETS BATIMENT 90

Dans le cadre de la rénovation du bâtiment 90, Jean-Pierre BERTHELOT, 1^{er} Adjoint au Maire présente à l'assemblée deux devis pour le remplacement des fenêtres et des volets roulants. Il propose à l'assemblée de retenir le moins disant, à savoir l'entreprise DI MARCO pour un montant HT de 10 832,71€.

Après concertation, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise DI MARCO pour un montant HT de 10 832,71€, pour la mise en place de nouvelles fenêtres et de volets roulants au Bâtiment 90.

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

III –EXTENSION DE LA MAIRIE - CONSULTATION

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° Délibération n° 2017 0227 002 portant sur l'installation provisoire des bureaux pour permettre l'extension de la mairie courant 2018. Elle donne la parole à Jean-Pierre BERTHELOT, Adjoint au Maire.

En effet, dans le cadre de l'extension de la Mairie, Jean-Pierre BERTHELOT, 1er Adjoint au Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer pour lancer la consultation sous forme de Marché Public pour la mission de Maîtrise d'Œuvre, la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS), la mission de Contrôle Technique et de la mission Diagnostic Amiante.

Après concertation, le conseil municipal autorise Madame le Maire à lancer la consultation sous forme de Marché public pour la mission de Maîtrise d'Œuvre, la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS), la mission de Contrôle Technique et de la mission Diagnostic Amiante, dans le cadre de l'extension de la mairie et l'autorise à signer tout document pour mener à bien le projet.

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

III –EXTENSION DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION

Jean-Pierre BERTHELOT, Adjoint au Maire demande à l'assemblée l'autorisation de déposer des demandes de subvention auprès des autorités compétentes et plus particulièrement au Conseil Départemental de l'Isère dans le cadre de l'extension de la Mairie.

Après concertation, le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des autorités compétentes et plus particulièrement au Conseil Départemental de l'Isère et l'autorise à signer tout document pour mener à bien les demandes.

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

IV – SECURISATION FALAISE – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de la sécurisation de la falaise qui surplombe la commune (du restaurant le Mandrin jusqu'à l'entrée des Grottes) et suite aux derniers décrochements il a été décidé de lancer une étude sur la sécurisation du front rocheux. Jean-Pierre BERTHELOT informe l'assemblée qu'il est nécessaire en amont de déposer des demandes de subventions aux différentes instances, à savoir :

- Le Fonds Barnier - Il s'agit d'un fonds de prévention des risques naturels, géré par la Caisse Centrale de Réassurance CCR. Pour bénéficier de celui-ci il faut faire face à des cas exceptionnels liés à des catastrophes naturelles. La subvention est destinée aux particuliers mais aussi aux communes pour lesquelles des travaux préventifs sont nécessaires pour leur sécurité.
- La Région
- Le Conseil Départemental.
- L'Etat

Après concertation le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des autorités compétentes et l'autorise à signer tout document pour mener à bien les demandes dans le cadre de la sécurisation de la falaise.

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

V – MARE PEDAGOGIQUE

Demande de subvention :

Gérard RUIZ, Adjoint au Maire, rappelle que la Pompe A Chaleur (PAC) du Groupe Scolaire au Parc rejette une quantité considérable d'eau. Il explique qu'il serait judicieux de se servir de ce rejet pour créer une mare pédagogique. Il précise que cette mare serait sécurisée selon la réglementation en vigueur, à savoir, La norme piscine NF P90-306.

Il présente des devis du projet à l'assemblée et demande aux élus d'autoriser Madame le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des autorités compétentes.

Cette opération reviendrait à 10 026,80€ HT pour la conception du projet et la maîtrise d'œuvre, 48 319,40€ HT (pour la tranche ferme) et 32 262,40€ HT (tranche conditionnelle) pour la partie création et aménagement, soit un total HT de 90 608,60€ hors subvention.

Après concertation, le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des autorités compétentes pour la création d'une marre pédagogiques.

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Maîtrise d'œuvre :

Dans le cadre de cette création de mare pédagogique, Gérard RUIZ informe l'assemblée qu'il est nécessaire de sélectionner un cabinet pour la maîtrise d'œuvre. Ce cabinet réalisera la conception du projet, (contact avec les organismes extérieurs, étude de faisabilité, recherche et sélection des végétaux et matériaux, réalisation et mise en forme du projet et présentation et visites sur site, et sera le Maître d'œuvre (suivi de chantier et réunions avec les différents intervenants).

Un dossier de marché public sera également rédigé par le maître d'œuvre.

Après concertation, le conseil municipal décide d'attribuer la maîtrise d'œuvre du projet « création d'une mare pédagogique » au cabinet SEBAOUNI pour un montant HT de 10 2026,00€.

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

VI – PARC D'ACTIVITES – GROUPE SCOLAIRE

Demande de subvention :

Etienne CREBESSEGUES, Conseiller, informe l'assemblée que, sur demande du corps enseignant, il est nécessaire de matérialiser une zone d'activité sportive au groupe scolaire. Il précise que la réalisation de ce projet s'élèverait à 15 160,00€ HT.

Il présente des devis du projet à l'assemblée et demande aux élus d'autoriser Madame le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des autorités compétentes.

Après concertation, le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des autorités compétentes pour la création d'un parc d'activités au sein du Groupe Scolaire.

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

VII – PREVENTION ROUTIERE – PANNEAU D'INFORMATION

Demande de subvention signalisation routière :

Dans la continuité de la prévention routière réalisée sur la commune et au vu des effets considérables sur la baisse de la vitesse observée, Etienne CREBESSEGUES, Conseiller, propose aux élus de compléter la signalisation située sur la RD65i, de part et d'autre des entrées du village par la mise en place de deux panneaux de signalisation dynamique. Il préconise aussi l'achat d'un nouveau radar mobile, destiné aux hameaux.

Il présente des devis du projet à l'assemblée et demande aux élus d'autoriser Madame le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des autorités compétentes.

Cette opération reviendrait à 4 136,90€ HT. hors subvention (Radar : 2 124,50€ HT – Panneau : 2 012,40€ HT).

Après concertation, le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des autorités compétentes pour la mise en place d'une nouvelle signalisation routière.

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Demande de subvention panneau d'information :

Etienne CREBESSEGUES, Conseiller, propose aux élus d'investir dans un nouveau panneau d'information (journal électronique) qui serait implanté au cœur de la commune, Place de la Mairie.

Il présente des devis du projet à l'assemblée et demande aux élus d'autoriser Madame le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des autorités compétentes.

Cette opération reviendrait à 4 099,05€ HT. hors subvention.

Après concertation, le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des autorités compétentes pour la mise en place d'un nouveau panneau d'information Place de la Mairie.

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

VIII – MOBILIER BIBLIOTHEQUE

Demande de subvention :

Jean-Pierre BERTHELOT, Adjoint au maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement du bâtiment 90, il sera nécessaire d'investir dans le mobilier destiné à la bibliothèque.

Il demande aux élus d'autoriser Madame le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des autorités compétentes.

Après concertation, le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des autorités compétentes pour l'achat de mobilier pour la bibliothèque municipale.

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

IX – ACHAT CASIERS DE RANGEMENT GROTTES

Sandra GOULAUX, Adjointe en charge des Grottes informe l'assemblée que ce sujet sera traité ultérieurement par manque d'information.

X – INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

Suite à une nouvelle modification de l'indice de base il est nécessaire de délibérer. Les indemnités des élus sont calculées sur la base de l'indice majoré 1022 depuis le 01/02/2017, contre 1015 jusqu'alors.

Madame le Maire demande aux élus leur approbation.

Après concertation, l'assemblée valide le changement d'indice majoré, nouvelle base de calcul pour les indemnités des Maire et Adjointes, et ce avec effet rétroactif au 01/02/2017.

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

XI – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après concertation, les élus décident d'octroyer les subventions suivantes aux associations :

Voir tableau joint au compte-rendu.

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

XII – CONSOMMABLE NEOPOST

Dans le cadre de l'achat de consommable de la machine à affranchir, Sandra GOULAUX, présente à l'assemblée un contrat proposant l'achat de consommables pour un montant HT annuel de 87,00€ pour 2000 empreintes. Le delta d'empreintes, le cas échéant, sera facturé en sus. Ce contrat engage la commune pour une période deux ans.

Elle précise que ce contrat est avantageux pour la commune sachant que deux cartouches d'empreintes sont utilisées par an pour un montant HT de 125,00€ l'unité.

Après concertation, les conseillers valident le contrat Néopost pour un montant HT de 87,00€ par an, pour une période de deux ans.

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

X – QUESTIONS DIVERSES

1. Parc des Mûriers

Afin d'agrémenter le Parc des Mûriers Gaëlle TORRES, Conseillère, propose à l'assemblée la mise en place de buts de rugby et d'une table de ping-pong. Il présente des devis et propose de retenir les offres de l'entreprise EMRODIS pour un montant HT de 1 220€ pour la table de ping-pong et pour un montant HT de 1 835,00€ pour les buts de rugby.

Après concertation, le conseil municipal décide de retenir les devis d'EMRODIS pour un montant HT de 1 220€ (table de ping-pong) et pour un montant HT de 1 835,00€ (buts de rugby).

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

2. Eboulement Route Départementale

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à l'intervention peu conventionnelle de Monsieur CHAPUIS lors du dernier conseil, et d'un courrier transmis par ses soins au conseil départemental, une réponse lui a été émise. La copie de ce courrier est à disposition de l'assemblée.

Ce courrier précise que, pour la partie gérée par le département, des travaux d'urgence ont été réalisés ayant pour objectif de rétablir le niveau de sécurité existant avant l'incident. Les risques de chute de blocs depuis la falaise ont été considérablement réduits.

Dans un second temps, le Département va réaliser une étude complète de cette zone en intégrant à la fois la falaise et les zones en fortes pentes environnantes.

Les deux couloirs de propagation des blocs ont été purgés à la pelle araignée, des dispositifs de piège à blocs ont été réalisés en versant et complétés par un fossé et une levée de terre en bord de route. D'après le Département, ces éléments sont considérés comme suffisants pour se parer face à d'éventuels blocs issus du minage qui se remettraient en mouvement.

3. Voisins Vigilants

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un rendez-vous est programmé avec la gendarmerie de Montalieu-Vercieu, dans le cadre d'une éventuelle mise en place de « voisins vigilants » sur la commune.

Le dispositif Voisins Vigilants est la réponse la plus efficace face à cette délinquance. Dans les quartiers de Voisins Vigilants, le ministère de l'Intérieur constate une baisse des cambriolages de - 40% par an.

Ce dispositif permet de faire revivre l'entraide et la convivialité et surtout de dissuader les cambrioleurs.

4. Festival 2017 – 8ème édition

Un festival pour tous. La communauté de communes des Balcons du Dauphiné propose quatre jours de spectacles vivants à la Ferme des Dames de Saint-Baudille-de-la-Tour. Concerts, théâtre, humour, arts du cirque, ateliers jeune-public et avant-scènes d'artistes locaux composent l'édition 2017.

Ce rassemblement autour de la fête et la culture se tiendra du 24 au 28 Mai 2017 à Saint-Baudille-de-la-Tour.

Fin de la séance à 22h00